



Assemblée générale

Distr. générale
13 août 2003

Original: français

Cinquante-huitième session

Point 41 b) de l'ordre du jour provisoire*

**Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire
et des secours en cas de catastrophe fournis
par l'Organisation des Nations Unies,
y compris l'assistance économique spéciale :
assistance économique spéciale à certains pays ou régions**

Assistance spéciale pour le redressement économique et la reconstruction de la République démocratique du Congo

Rapport du Secrétaire général**

Résumé

Conformément aux dispositions de la résolution 57/146 de l'Assemblée générale, le présent rapport décrit l'assistance spéciale fournie à la République démocratique du Congo par le système des Nations Unies et les autres partenaires au développement pour le redressement économique et la reconstruction de ce pays. Cette assistance est intervenue dans un contexte caractérisé, sur le plan politique, par la poursuite et le dénouement des négociations intercongolaises commencées en Afrique du Sud en octobre 2001 et par la poursuite du programme macroéconomique lancé par le Gouvernement en avril 2001.

La signature, le 2 avril 2003, à Sun City, de l'Acte final des négociations politiques intercongolaises ouvre la voie à des perspectives encourageantes pour le dénouement pacifique de la crise politique dans le pays. Le Président de la République a signé le 30 juin 2003 un décret portant nomination des membres du Gouvernement de transition et le nouveau calendrier prévoit le démarrage des activités de toutes les institutions de la transition dès le 17 juillet 2003.

* A/58/150.

** Le retard intervenu dans la présentation du présent rapport est imputable au temps qu'il a fallu consacrer à la collecte des renseignements et à l'obtention des autorisations nécessaires.



La situation sécuritaire et humanitaire reste préoccupante. La persistance des conflits locaux, principalement dans l'Ituri et dans les Kivus, a aggravé l'épineux problème des déplacés internes dont le nombre excède aujourd'hui 2,5 millions de personnes. L'accès à ces personnes vulnérables n'est pas facile du fait de l'insécurité dans les zones concernées et de leur forte dispersion géographique. Le déploiement de la Force multinationale intérimaire d'urgence agissant sous le mandat du Conseil de sécurité à Bunia a stabilisé la situation dans cette ville.

Malgré les avancées significatives sur le plan macroéconomique et notamment la maîtrise de l'inflation, la situation sociale est restée précaire. La grande majorité de la population continue de vivre en dessous du seuil de pauvreté.

Face à ces différents défis, les agences du système des Nations Unies ont apporté à la République démocratique du Congo une assistance technique, matérielle et financière de trois ordres : a) l'appui au processus de transition; b) l'appui à la gouvernance démocratique et à la lutte contre la pauvreté; et c) l'assistance humanitaire d'urgence.

L'appui au processus de paix a consisté en : a) l'assistance à la mise en oeuvre de l'Accord global et inclusif; b) l'assistance au processus de pacification de l'Ituri à travers la convocation et l'organisation de la Commission de pacification de l'Ituri; c) la préparation du programme national de désarmement, démobilisation, et réinsertion des forces congolaises; d) la formulation et la mise en oeuvre des projets spéciaux de désarmement, démobilisation et réinsertion; et e) la démobilisation et la réinsertion des enfants soldats.

L'appui à la gouvernance démocratique et à la lutte contre la pauvreté a consisté en : a) la promotion des droits humains et de la culture de la paix par des activités de formation et de sensibilisation; b) la poursuite des activités de renforcement des capacités de l'administration publique et la préparation d'une réforme de la fonction publique; c) la lutte contre le VIH/sida par l'amélioration de l'accès à l'information, aux services de prévention et de prise en charge, et le renforcement des capacités des acteurs impliqués dans la lutte.

Reconnaissant les avancées réalisées tant sur le plan politique que sur le plan macroéconomique, mais aussi la fragilité des résultats atteints, le système des Nations Unies en République démocratique du Congo plaide pour une assistance internationale urgente et conséquente pour consolider la paix, la sécurité et les efforts de lutte contre la pauvreté. Un programme d'appui spécial à la transition, un programme de réhabilitation d'urgence des infrastructures publiques élargi aux provinces de l'est et du nord du pays, et un programme humanitaire, social et culturel d'urgence devraient constituer les trois piliers du cadre stratégique d'intervention de la communauté internationale.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1	4
II. Contexte général de la République démocratique du Congo	2–17	4
A. Situation politique et sécuritaire	2–6	4
B. Situation économique	7–12	5
C. Situation sociale et humanitaire	13–14	7
D. Mesures et options économiques du Gouvernement	15	8
E. Aide publique au développement	16	8
F. Dialogue macroéconomique	17	8
III. Défis majeurs et contraintes	18–29	9
A. Défis et contraintes de la transition	18–21	9
B. Défis et contraintes en matière de gouvernance	22–25	10
C. Défis et contraintes en matière de l'assistance humanitaire	26–27	11
D. Défis et contraintes de la lutte contre la pauvreté	28–29	12
IV. Coopération entre la République démocratique du Congo et le système des Nations Unies	30–42	12
A. Appui du système des Nations Unies à la transition	30–33	12
B. Appui à la gouvernance démocratique et à la lutte contre la pauvreté	34–41	14
C. Assistance humanitaire du système des Nations Unies en République démocratique du Congo	42	17
V. Perspectives de reconstruction	43–46	18
A. Transition politique et réunification du territoire	43–44	18
B. Redressement économique	45	18
C. Cadre stratégique d'intervention	46	19
VI. Recommandations	47	19

I. Introduction

1. Le présent rapport est présenté en application de la résolution 57/146, par laquelle l'Assemblée générale, prenant acte du rapport du Secrétaire général sur l'assistance spéciale pour le redressement économique et la reconstruction de la République démocratique du Congo (A/57/377), enjoint le Secrétaire général de lui rapporter à la cinquante-huitième session les actions prises par le système des Nations Unies et toute la communauté internationale en vue de la cessation des hostilités et des violations des droits de l'homme, le retrait des forces étrangères, la démobilisation et la réinsertion des enfants soldats, l'accès des organisations humanitaires aux populations vulnérables, la libre circulation des hommes et des biens, l'installation effective d'un gouvernement d'union nationale et la relance de l'économie nationale.

II. Contexte général de la République démocratique du Congo

A. Situation politique et sécuritaire

Processus de transition politique

2. Le processus de transition politique a pris un tournant décisif le 2 avril 2003 à Sun City, Afrique du Sud, avec la signature par les participants au Dialogue intercongolais de l'Acte final des négociations politiques intercongolaises commencées en octobre 2001. Par cette signature, les participants au Dialogue ont approuvé l'Accord global et inclusif sur la transition en République démocratique du Congo (signé à Pretoria le 17 décembre 2002), le projet de constitution de la transition et les 36 résolutions adoptées par les participants à Sun City en mars et avril 2002. Ces accords représentent un programme global pour la restauration de la paix et de la souveraineté nationale en République démocratique du Congo pendant une période de transition de deux ans.

3. La signature de l'Acte final du Dialogue intercongolais a été immédiatement suivie, le 4 avril 2003, par la promulgation par le Président de la République de la constitution de la transition et le, 7 avril 2003, par la prestation de serment du Président de la République. La Commission de suivi, qui était chargée de préparer la mise en place des nouvelles institutions et composée de représentants des signataires de l'Accord de Sun City, a été constituée et a tenu sa première réunion le 14 avril, en l'absence de représentants du Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD)-Goma qui ne sont arrivés à Kinshasa que le 27 avril grâce aux efforts de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC). La deuxième réunion avec tous les représentants a eu lieu le 29 avril 2003 à Kinshasa. Par ailleurs, le Comité international d'accompagnement de la transition, composé de représentants des membres permanents du Conseil de sécurité ainsi que de la troïka de l'Union africaine (Afrique du Sud, Mozambique et Zambie), de l'Angola, de la Belgique, du Canada, du Gabon, de l'Union africaine et de l'Union européenne, a été mis en place. Le Comité a tenu sa première réunion avec le Président Kabila le 10 avril 2003.

4. Les différentes composantes politiques se sont accordées sur la mise en place des institutions prévues par l'Accord global et inclusif. Après un accord sur la répartition des postes de commandement au sein de l'armée nationale intégrée, le

Président de la République a signé le 30 juin 2003 un décret portant nomination des membres du Gouvernement de transition. Dans sa réunion du 8 juillet 2003, la Commission nationale de suivi a publié le nouveau calendrier de la mise en place des institutions de la transition. Selon ce calendrier, toutes les institutions devraient être mises en place le 17 juillet 2003, après l'arrivée à Kinshasa, les 15 et 16 juillet, des Vice-Présidents Bemba et Ruberwa.

Situation militaire et sécuritaire

5. Début mai 2003, le district de l'Ituri, plus particulièrement la ville de Bunia, a été, après le retrait de troupes ougandaises, le théâtre de violents combats entre des milices ethniques Hema et Lendu, provoquant une véritable crise humanitaire (plus de 350 morts à Bunia et 500 000 à 600 000 des personnes déplacées dans l'Ituri). Conformément à la résolution 1484 du Conseil de sécurité, une force multinationale intérimaire d'urgence, sous commandement français, est déployée à Bunia depuis le 6 juin 2003 pour sécuriser la zone. Des affrontements ont également été signalés dans les provinces du Nord-Kivu entre, d'une part, les troupes du RCD-Goma et, d'autre part, les forces du RCD-Kisangani/Mouvement de libération et des Forces armées congolaises. Depuis le 9 juin dernier, les troupes du RCD-Goma ont repris les localités de Kanyabayonga et de Alimbongo qui étaient sous contrôle du RCD-Kisangani/Mouvement de libération. La localité de Lubero est tombée sous leur emprise le 19 juin 2003. Par ailleurs, les Maï Maï au nord-est de Kindu, vers Shabunda, le groupe maï maï Mudundu 40 à l'ouest et au sud de Bukavu, les milices Banyamulenge dirigées par le commandant Masunzu et les Maï Maï autour d'Uvira continuent à harceler les troupes du RCD-Goma dans la Maniema et le Sud-Kivu.

6. Ces affrontements ont fragilisé le cessez-le-feu et affaibli les efforts entrepris par la Commission de pacification de l'Ituri, qui a mis en place fin avril une autorité intérimaire à Bunia. De même, les affrontements en cours dans le Nord-Kivu continuent de menacer le processus de paix et aggravent la situation humanitaire déjà fort précaire. En plus, l'insécurité dans la région est peut saper les efforts en cours visant à restaurer la sécurité dans l'ensemble du pays et à réduire les risques de l'implication directe de l'Ouganda et du Rwanda. Les opérations de désarmement, démobilisation et rapatriement des groupes armés étrangers effectuées par la MONUC sont directement affectées par cette insécurité régnant à l'est du pays. Depuis octobre 2002, seulement 2 050 ex-combattants et dépendants ont été rapatriés au Rwanda. L'expérience a montré que le programme de désarmement, démobilisation, réinsertion, et réinstallation ou rapatriement des forces étrangères exécuté par la MONUC sur une base volontaire ne peut être mené à bien que s'il règne des conditions de sécurité raisonnables, et avec la pleine coopération de toutes les parties concernées.

B. Situation économique

Croissance

7. Le redressement de la production observé à partir de 2001 semble s'être poursuivi en 2002. Selon les estimations de la Commission des études statistiques et des comptes nationaux, le produit intérieur brut (PIB) se serait accru de 3,17 % en 2002 contre -1,1 % en 2001 et -6,9 % en 2000. Toutefois, cette croissance retrouvée reste largement tributaire du secteur des services (+7,1 % en 2002 contre +1,3 %

pour le secteur des biens). À part les bâtiments et travaux publics (+12,8 %), la croissance est faible dans les branches de production des biens, particulièrement dans l'industrie manufacturière (-6,5 %). La fragilité de la croissance est d'ailleurs confirmée par le ralentissement constaté en début de 2003. La Commission projette un taux de croissance de 2,4 % pour 2003, soit 2,6 points en dessous de l'objectif de 5 % retenu par le Gouvernement au début de l'année.

Inflation

8. Le ralentissement de l'inflation s'est poursuivi en 2002. Le taux d'inflation fin période s'est situé à 15,8 % contre 135,1 % en 2001 et 512 % en 2000. Pour les cinq premiers mois de 2003, le taux d'inflation cumulé a été de 4,57 %, correspondant à un taux annuel de 12,2 %. L'objectif du Gouvernement en matière de prix est de ramener de manière durable ce taux en dessous de 10 % (6 % pour 2003, 5 % pour 2004).

Finances publiques

9. Pour la première fois depuis de très nombreuses années, le budget de l'État pour l'exercice 2002 a été promulgué dans les délais légaux. Toutefois, le volume de ce budget reste insuffisant par rapport aux énormes besoins du pays. De plus, nonobstant les efforts de restauration des chaînes de la dépense et de la recette, la mobilisation des ressources publiques reste faible (moins de 10 % du PIB), et l'affectation des ressources demeure dominée par les dépenses courantes (96,7 % en 2002). Au 31 décembre 2002, les opérations financières de l'État se sont soldées par un excédent de 23 288,4 millions CDF, soit 1,3 % du PIB. Le budget 2003 a toutefois été promulgué avec retard, renversant la bonne tendance observée l'année précédente. Ce budget devrait être réaménagé pour prendre en compte les charges et les ressources résultant de l'unification du pays.

Monnaie et change

10. Le contrôle de la masse monétaire est l'un des principaux instruments de la politique macroéconomique depuis les mesures d'avril 2001 qui ont consacré la libéralisation de l'économie, et donc du taux de change. À fin décembre 2002, la masse monétaire s'est accrue de 30,8 %. Le programme macroéconomique en cours prévoit un accroissement de la masse monétaire de 17 % en 2003; à fin mars 2003, l'augmentation était déjà de 12,9 %. Les crédits intérieurs, jusqu'en 2001 la principale cause de l'accroissement monétaire à travers le financement monétaire des déficits budgétaires, contribuent négativement à l'expansion de la masse monétaire (-7,1 % en 2002 et -8,9% au premier trimestre 2003). Le taux directeur de la Banque centrale se situe à 25 % (mai 2003) contre 140 % début 2002. Au 20 mai 2003, le taux de change du franc congolais par rapport au dollar américain est de 415,7 CDF contre 382,1 CDF au 31 décembre 2002, soit une dépréciation de 8,1 %. Le taux de dépréciation a été de 18,5 % en 2002 contre 54,7 % en 2001.

Commerce extérieur

11. La balance commerciale s'est soldée par un excédent de 313,9 millions de dollars des États-Unis en 2002 contre 93,8 millions en 2001. Les exportations ont marqué une augmentation de 39,7% (1 258,5 millions de dollars des États-Unis en 2002) résultant essentiellement de la bonne performance des exportations de

diamant (+65,3 %) tandis que les importations n'ont augmenté que de 17,1 % (944,6 millions de dollars des États-Unis en 2002). Cependant, on note une amélioration moins importante de la balance commerciale au premier trimestre 2003. L'excédent commercial de janvier à mars 2003 se chiffre à 8,4 millions de dollars des États-Unis.

Dette extérieure

12. En 2002, la situation de la dette extérieure de la République démocratique du Congo a été marquée par : i) le règlement, en juin 2002, des arriérés envers le Fonds monétaire international (FMI) (519 millions de dollars des États-Unis), la Banque mondiale (330 millions de dollars des États-Unis), la Banque africaine de développement (BAD) (895 millions de dollars des États-Unis); ii) la signature, le 13 septembre 2002, de l'accord de consolidation de la dette envers le Club de Paris; et iii) l'amorce des négociations bilatérales avec les créanciers de ce club. Les arriérés envers les trois principales institutions multilatérales ont été apurés grâce à des mécanismes de crédits-relais. En ce qui concerne la dette envers le Club de Paris, la République démocratique du Congo a bénéficié des termes de Naples, soit une annulation de 67 % de sa dette en valeur actuelle nette (équivalant à 4 640 millions de dollars des États-Unis). Au 10 avril 2003, la République démocratique du Congo avait conclu des négociations avec tous ses créanciers du Club de Paris, sauf le Japon. En conséquence, au 31 décembre 2002, le stock global de la dette extérieure s'élevait à 10 306,8 millions de dollars des États-Unis (-24,1 % par rapport à fin décembre 2001). Toutefois, le niveau de l'endettement de la République démocratique du Congo reste élevé et donc insoutenable (766,6 % des exportations). De plus, en attendant l'admission du pays au point de décision de l'Initiative pour les pays pauvres très endettés (PPTE), le service de la dette demeure insoutenable.

C. Situation sociale et humanitaire

13. La situation sociale reste préoccupante en République démocratique du Congo. Elle est caractérisée par des taux de mortalité maternelle et infantile très élevés, la détérioration des infrastructures sanitaires et sociales, un faible accès aux soins de santé de base et à l'éducation pour la majorité des populations, pendant que la malnutrition fait des ravages parmi les enfants : le pourcentage des enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale modérée est estimé à 31 % en 2001; le taux net de scolarisation dans le primaire des enfants âgés de 6 à 11 ans est passé de 55,9 % en 1995 à 51,7 % en 2001, soit une réduction de 8 %; 31 % d'enfants âgés de 6 à 14 ans n'ont jamais fréquenté l'école. L'apport calorifique est passé de 2 060 en 1990 à 1 829 en 2001. La mortalité infantile et infanto-juvénile est passée de 114 à 190 ‰ en 1995 à 126 et 213 ‰ en 2001. Le taux de mortalité maternelle, estimé à 1 289 pour 100 000 naissances vivantes, est l'un des plus élevés au monde. Les enfants orphelins ou affectés par le VIH/sida sont estimés à 1,4 million. L'estimation du taux moyen de séroprévalence du virus VIH/sida est de 8,1 % chez les femmes enceintes et de 5,1 % chez les jeunes.

14. La situation humanitaire est particulièrement préoccupante dans les zones affectées par les conflits armés où l'on dénombre plus de 2,7 millions de personnes déplacées. Dans la seule agglomération de Bunia, on peut estimer le nombre d'habitants ayant quitté leurs résidences à la suite des récents affrontements du mois

de mai 2003 à près de 200 000 personnes. La situation humanitaire dans le Kivu a continué de se détériorer. Les dernières offensives du RCD-Goma ont entraîné de graves violations des droits de l'homme et déclenché de nouvelles vagues de population, contraignant des dizaines de milliers de personnes à prendre refuge dans les forêts ou les villages avoisinants. La poursuite des combats a perturbé les activités ordinaires des organismes humanitaires et rendu difficile la fourniture d'une assistance aux populations touchées par la guerre.

D. Mesures et options économiques du Gouvernement

15. Pour stabiliser le cadre macroéconomique fort détérioré depuis le début de la décennie 90, le Gouvernement avait pris en avril 2001, dans le cadre d'un Programme intérimaire renforcé, des mesures macroéconomiques sur les finances publiques et la monnaie dans le but principal de mettre un terme au cycle de forte inflation qui minait l'économie nationale. Les résultats obtenus (principalement l'arrêt de hyperinflation) ont permis à la République démocratique du Congo de renouer des relations normales avec les institutions de Bretton Woods. Depuis mars 2002, et faisant suite à la formulation par le Gouvernement d'un document intérimaire de stratégie de réduction de la pauvreté, le Programme a été relayé par deux programmes majeurs : a) le Programme triennal de réforme macroéconomique (avril 2002 à juillet 2005), soutenu par le Fonds monétaire international sous la forme de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance, pour un montant global de 730 millions de dollars des États-Unis; et b) le Programme multisectoriel d'urgence de réhabilitation et reconstruction (juillet 2002 à juin 2005) pour un montant total de 1,7 milliard de dollars des États-Unis, dont 552 millions de dollars des États-Unis sont encore à rechercher.

E. Aide publique au développement

16. Les ressources extérieures sont passées de 264,17 millions de dollars des États-Unis en 2000, 334,56 millions de dollars des États-Unis en 2001, à 383,5 millions de dollars des États-Unis en 2002, compte non tenu de l'apurement des arriérés de la dette. Les décaissements des agences du système des Nations Unies s'élèvent à 62 996 millions de dollars des États-Unis en 2002. Sur la base de la programmation des bailleurs de fonds en rapport avec les projets déjà mis en oeuvre, non compris les engagements et promesses liés à la mise en oeuvre du Programme multisectoriel d'urgence de réhabilitation et reconstruction, les décaissements devraient s'élever à 380,96 millions de dollars des États-Unis en 2003. Il en résulte donc que, par rapport aux obligations au titre du service de la dette, les flux nets de capitaux, en excluant l'assistance humanitaire, seront négatifs en 2003 à hauteur de près de 100 millions de dollars des États-Unis selon les récentes estimations.

F. Dialogue macroéconomique

17. Grâce à la reprise des relations avec les institutions multilatérales, la République démocratique du Congo bénéficie d'un flux d'échanges permanent avec ses principaux partenaires au développement depuis juillet 2001. Ainsi, après

plusieurs consultations préparatoires avec les donateurs, la réunion du Groupe consultatif, tenue à Paris en décembre 2002, a permis aux principaux partenaires de réaffirmer leur engagement pour de nouveaux financements à hauteur de 2,5 milliards de dollars. Cependant, l'effectivité de ces engagements financiers reste, pour plusieurs bailleurs, liée au progrès sur le plan politique. Les missions semestrielles du FMI pour la revue du programme macroéconomique représentent un autre cadre du dialogue macroéconomique entre le Gouvernement et ses partenaires au développement. La dernière revue s'est déroulée du 24 mai au 7 juin 2003. Elle a couvert la période d'octobre 2002 à mars 2003 et a donné lieu à la signature, le 10 juin 2003, de la Lettre d'intention par le Président Joseph Kabila. Cette lettre réaffirme l'engagement du Gouvernement congolais à ne pas financer les dépenses budgétaires par des avances de la Banque centrale du Congo et à ne pas accumuler des arriérés extérieurs sur le service de la dette. Toutefois, pour le FMI, cette dernière revue ne sera conclue qu'après l'installation du Gouvernement d'union nationale et après que celui-ci ait confirmé son engagement à poursuivre les programmes économiques en cours.

III. Défis majeurs et contraintes

A. Défis et contraintes de la transition

Institutions et modalités de la transition

18. L'Accord global et inclusif et la Constitution de la transition qui en découle prévoient la création d'un exécutif de la transition qui sera composé du président, des quatre vice-présidents, ainsi que d'un gouvernement, comprenant 61 ministres et vice-ministres. Le législatif de la transition sera composé d'une assemblée nationale et d'un sénat. L'Accord global et inclusif prévoit également la création de cinq institutions d'appui à la démocratie : Commission électorale indépendante, Observatoire national des droits de l'homme, Haute autorité des médias, Commission vérité et réconciliation, Commission de l'éthique et de la lutte contre la corruption. Les différents postes seront répartis entre les composantes au Dialogue intercongolais. La mise en place et le bon fonctionnement des différents institutions et organes de l'État constitueront un défi que les parties congolaises devront relever pour à la fois résoudre les problèmes économiques, sécuritaires et sociaux les plus immédiats, s'attaquer aux problèmes de long terme et jeter les bases d'une société plus démocratique par l'organisation d'élections libres.

Secteur sécuritaire

19. Un des défis majeurs pour la transition en République démocratique du Congo demeure la formation d'une armée nationale intégrée capable de garantir la sécurité de tous et l'intégrité nationale. La persistance des conflits locaux dans l'Ituri et dans les Kivus, la poursuite des violations des droits de l'homme sur une vaste échelle, et la lenteur des opérations de désarmement, démobilisation, réinsertion, et réinstallation ou rapatriement des forces étrangères représentent autant d'éléments qui vont peser sur le secteur sécuritaire.

Désarmement, démobilisation et réinsertion des forces congolaises

20. Deux défis majeurs devront être surmontés, à savoir :

a) Assurer la collaboration entre les différentes parties engagées dans le désarmement, démobilisation et réinsertion des forces congolaises, à l'intérieur et à l'extérieur du Gouvernement de transition;

b) Mettre en place un dispositif légal et institutionnel crédible de coordination nationale des activités de désarmement, démobilisation et réinsertion en mesure de mobiliser tous les partenaires concernés.

21. Plusieurs facteurs d'ordre sécuritaire, humanitaire et opérationnel constituent des contraintes pour la mise en oeuvre efficace du programme de désarmement, démobilisation et réinsertion. Parmi les plus importants, l'on peut noter : a) la diversité et l'hétérogénéité des groupes armés; b) la dynamique des alliances entre les divers groupes modifiant fréquemment leurs identités, compositions et positionnements au sein du conflit; c) la dimension régionale, créant une interdépendance complexe entre la situation en République démocratique du Congo et dans les pays voisins; d) l'étendue du territoire qui, étant donné le délabrement des communications et des infrastructures, conditionne la capacité opérationnelle en matière de désarmement, démobilisation et réinsertion; e) l'alarmante situation humanitaire, dont les besoins des ex-combattants devront être gérés simultanément avec les besoins de plus de 2,7 millions de déplacés et d'autres groupes affectés par le conflit.

B. Défis et contraintes en matière de gouvernance

Fonction publique

22. L'administration publique congolaise est dans un état de déliquescence fort avancée à la suite de dysfonctionnements de plusieurs ordres et de l'inadéquation des moyens matériels, financiers et humains mis à sa disposition. La série de conflits armés que la République démocratique du Congo a connus ces dernières années ont accéléré ce processus de dégradation. Actuellement, cette administration n'est pas capable d'accomplir de façon efficace sa mission de service public et de ce fait constitue un frein à la mise en oeuvre des politiques et programmes de développement.

23. Une réforme en profondeur de l'administration publique est nécessaire pour répondre aux principaux défis ci-après :

a) Organisation du service public. L'administration publique congolaise est marquée par une définition peu claire des missions/fonctions, d'où une inflation des structures poursuivant les mêmes objectifs sans relations fonctionnelles ni opérationnelles;

b) Gestion des ressources humaines. Elle se caractérise par : i) la quasi-absence de description de postes, ii) l'absence de spécification des besoins, l'inadéquation des descriptions de postes, l'absence de concours d'entrée à la fonction publique, iii) des mouvements de personnels souvent en inadéquation avec les besoins des services administratifs, et iv) une mauvaise répartition géographique et ministérielle des agents. Cependant, le trait le plus marquant au niveau de la gestion des ressources humaines concerne la pléthore des effectifs. Le total des effectifs se chiffrait à 401 936 au mois d'août 2002;

c) Valorisation des ressources humaines. Le facteur le plus contraignant demeure les conditions de travail déplorables. Le niveau de salaire est extrêmement faible; la grille des salaires varie de 3 dollars des États-Unis pour l'huissier à 30 dollars des États-Unis pour le Secrétaire général d'un ministère. Cette situation constitue la principale cause de la faible productivité et du niveau de corruption généralisée. Il convient aussi de noter le vieillissement progressif des effectifs; les agents atteints par la limite d'âge déjà recensés et en service seraient au nombre de 70 000 environ, dont près de 25 000 relevant du secteur de l'éducation.

Justice

24. Le système judiciaire congolais est caractérisé par de graves lacunes au plan de textes de loi en vigueur, dont certains sont totalement désuets; l'absence quasi totale d'indépendance du pouvoir judiciaire; des conditions de travail catastrophiques; l'absence de budget de fonctionnement; le non-paiement du personnel judiciaire; l'absence de formation du personnel judiciaire; et le manque de confiance du citoyen dans le système judiciaire. Par ailleurs, la suppression de la Cour d'ordre militaire et du parquet général y rattaché depuis le 24 avril 2003 représente un progrès important pour l'administration de la justice en République démocratique du Congo. Il y a lieu de noter que les nouvelles institutions judiciaires militaires seront installées sur toute l'étendue du territoire national mettant ainsi fin à toutes les juridictions militaires mises en place par des mouvements rebelles.

Droits de l'homme

25. Nonobstant les promesses des autorités tant gouvernementales que rebelles lors de la célébration du cinquante-troisième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme le 10 décembre 2001 et les conclusions et résolutions de la Conférence nationale sur les droits de l'homme de mai 2001, la situation des droits de l'homme sur tout le territoire de la République démocratique du Congo s'est sensiblement dégradée au cours de l'année 2002. Comme en 2001, outre des cas d'arrestations arbitraires et de détentions illégales, d'extorsions, vols, viols et pillages des biens, d'exactions, de tortures et autres traitements cruels, inhumains et dégradants, des actes de cannibalisme et d'anthropophagie, de massacres, exécutions sommaires et extrajudiciaires, des cas de harcèlement des journalistes, des militants des partis politiques, des membres de la société civile, des activistes et ONG des droits de l'homme ainsi que des personnes soupçonnées d'être en intelligence avec la rébellion ou avec le gouvernement de Kinshasa ont été rapportés au Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme tout au long de l'année 2002. Dans l'est du pays, les niveaux de violence sexuelle à l'encontre des femmes et des filles ont atteint des niveaux jusqu'ici inconnus dans le pays. Les enfants continuent d'être recrutés dans les groupes armés. Ceux qui perpétuent ces crimes sont rarement recherchés et l'impunité facilite encore plus la violence sexuelle et le recrutement des enfants.

C. Défis et contraintes en matière de l'assistance humanitaire

26. Les obstacles à l'assistance humanitaire sont nombreux, les plus critiques étant la dispersion géographique des personnes déplacées (qui ne facilite pas l'accès aux zones touchées et à certaines communautés), l'insécurité et le refus des groupes armés à l'accès aux zones concernées par les organismes humanitaires. On peut

aussi citer le manque de partenaires opérationnels et qualifiés sur le terrain comme au Katanga, au Maniema ou en Équateur, par exemple; et la difficulté à identifier et quantifier les besoins d'assistance humanitaire.

27. En ce qui concerne la mobilisation des ressources, on observe un fléchissement. En effet, les donateurs ont nettement moins bien répondu à l'appel consolidé de la République démocratique du Congo pour l'année 2002.

D. Défis et contraintes de la lutte contre la pauvreté

28. Classée 167^e dans le *Rapport mondial sur le développement humain, 2003*, l'Indicateur du développement humain (IDH) de la République démocratique du Congo est estimé à 0,363. Malgré l'accalmie observée sur le plan macroéconomique depuis juillet 2001, la pauvreté tant monétaire qu'humaine continue à s'accroître. La liquéfaction du secteur formel, illustrée par la diminution du nombre d'entreprises affiliées à la Fédération des entreprises du Congo de près de 9 000 dans les années 80 à moins de 2 500 en 2003 et la désintégration des plus grandes entreprises (notamment la GECAMINES), est la principale cause. Le palliatif qu'apporte la dynamique des communautés et du secteur informel ne suffit pas pour renverser la tendance.

VIH/sida

29. La situation du VIH/sida en République démocratique du Congo est des plus préoccupantes et son impact négatif sur le développement humain est plus qu'évident. Selon les estimations publiées en 2000, le taux d'infection à VIH parmi les personnes âgées de 15 à 49 ans se situe à 5,07%. Au cours de la même année, 79 541 cas cumulés, 699 000 décès cumulés liés au sida ont été enregistrés et 687 000 orphelins du sida ont été dénombrés. Une autre caractéristique de la pandémie du VIH/sida en République démocratique du Congo est l'extrême vulnérabilité des femmes qui en sont les cibles les plus affectées principalement dans les tranches d'âge de 20 à 29 ans. Les défis à relever dans ce secteur sont de trois ordres, à savoir : 1) l'amélioration de l'accès à l'information, aux services de prévention et de prise en charge avec un accent sur les jeunes, les femmes enceintes et les éléments armés (Forces armées congolaises et police), la promotion des préservatifs masculins et féminins, 2) la mobilisation des partenaires, des communautés et des groupes spécifiques, et 3) le renforcement des capacités de tous les acteurs impliqués dans la lutte contre le VIH/sida et les infections sexuellement transmissibles.

IV. Coopération entre la République démocratique du Congo et le système des Nations Unies

A. Appui du système des Nations Unies à la transition

Appui à la mise en oeuvre de l'Accord global et inclusif

30. Le Secrétaire général s'est impliqué, à travers son Envoyé spécial, M. Moustapha Niassa, dans la résolution de la crise congolaise. La MONUC appuie le Comité international d'assistance à la transition dont l'objectif est d'aider les

parties congolaises à appliquer les termes des accords conclus. La MONUC a d'ores et déjà pris les dispositions nécessaires pour la mise en place de la « force neutre » prévue dans le Mémorandum sur l'armée et la sécurité, qui devra sécuriser, avec des forces congolaises, les acteurs de la transition à Kinshasa. Pour la pacification de l'Ituri, la MONUC et plusieurs agences du système des Nations Unies, y compris le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), ont apporté leur assistance à la création de la Commission de pacification de l'Ituri. La Commission, composée de 177 délégués représentant les principaux groupes et communautés de l'Ituri, s'est réunie à Bunia du 4 au 14 avril 2003 sous la présidence du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général des Nations Unies. Les délégués à la Commission ont mis en place une administration intérimaire composée d'une assemblée spéciale de 32 membres, d'un organe exécutif de 18 membres et de 3 sous-commissions sur la sécurité et la consolidation de la cessation des hostilités, le rétablissement des services publics et le respect de la légalité, et l'aide humanitaire et le redressement. Ces organes ont commencé leurs travaux le 25 avril. L'administration intérimaire aura besoin de quelque 300 000 dollars pour ses trois premiers mois de fonctionnement. Le PNUD a contribué au financement des travaux de la Commission dans le cadre de son projet « Appui à la réconciliation et au développement communautaire en Ituri ». La reprise des hostilités en Ituri au début du mois de mai 2003 n'a pas permis à l'administration intérimaire de fonctionner. L'arrivée de la force multinationale qui a rétabli peu à peu la sécurité à Bunia devrait permettre à l'administration intérimaire de démarrer progressivement ses travaux.

Désarmement, démobilisation et réinsertion des forces congolaises

31. À la demande expresse du Président Joseph Kabila le 19 août 2002 et en accord avec les partenaires du Programme multipays de démobilisation et réinsertion, le PNUD assure la coordination des activités de désarmement, démobilisation et réinsertion des combattants congolais. Entre novembre 2002 et février 2003, sur la base du document-cadre « Repenser le désarmement, démobilisation et réinsertion », le PNUD a formulé cinq projets pour un coût total de près de 30 millions de dollars des États-Unis, dont 35 % sont déjà couverts par la contribution des partenaires du Programme, le secteur privé et les ressources propres du PNUD.

32. Au terme des consultations avec le Gouvernement, les composantes au processus de paix et la communauté internationale, le PNUD a formulé la Stratégie intérimaire en vue du futur programme national de désarmement, démobilisation et réinsertion. Ce document de stratégie a été approuvé par les partenaires à Kinshasa en avril dernier et adopté lors de la dernière réunion du Comité consultatif du Programme multipays de démobilisation et réinsertion à Paris fin avril 2003. Il constitue la feuille de route qui mènera à l'institutionnalisation du futur programme national de désarmement, démobilisation et réinsertion. Dans ce cadre, un groupe de travail sur le désarmement, démobilisation et réinsertion et des sous-groupes thématiques composés des experts nationaux, des agences spécialisées, du Programme et de la MONUC travaillent depuis mai dernier pour la définition des aspects techniques du programme national.

Désarmement, démobilisation et réinsertion des enfants soldats

33. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le PNUD ont, en collaboration avec le Gouvernement, coordonné le développement du programme national intérimaire de prévention du recrutement des enfants et de désarmement, démobilisation et réinsertion des enfants associés aux groupes armés. Un atelier national a permis de réunir les enfants, les ONG nationales et internationales, les représentants des différents groupes armés et les structures gouvernementales ou non gouvernementales qui sont impliquées dans la démobilisation et la réintégration des enfants et de produire un document-cadre pour un plan national dont l'UNICEF et le PNUD soutiennent la mise en application par le Gouvernement. Il est estimé qu'il y a environ 30 000 enfants associés à divers groupes armés, certains à peine âgés de 10 ans, et que le recrutement des enfants se poursuit. L'Organisation internationale du Travail, avec un financement de la Banque mondiale, a élaboré et testé une approche de réintégration à travers la mise en oeuvre d'un projet pilote de démobilisation des groupes vulnérables au sein des forces combattantes pour un effectif de 800 personnes vulnérables, dont 130 jeunes ex-combattants. La même agence a également mis en oeuvre un projet sous-régional de prévention et de réinsertion des enfants impliqués dans les conflits armés dans la sous-région des Grands Lacs, sur financement du Département américain du travail entre octobre 2001 et février 2003. Le Programme multipays de démobilisation et réinsertion a récemment approuvé deux projets spéciaux visant la réintégration des enfants soldats, au profit de Save the Children et d'un groupe de trois ONG internationales (ICR, IFESH et CARE) et d'autres projets au profit de l'UNICEF.

B. Appui à la gouvernance démocratique et à la lutte contre la pauvreté

Promotion des droits humains et de la culture de la paix

34. Suite aux allégations de violations massives des droits de l'homme et du droit humanitaire, survenues à Ankoro, dans le territoire de Manono (Katanga), entre le 10 et le 18 novembre 2002, la MONUC, en collaboration avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, a diligenté une mission d'enquête qui s'est rendue à Ankoro le 28 novembre 2002 en vue de procéder à la vérification desdites allégations. Le Haut Commissariat a également participé, en collaboration avec la MONUC, à différentes missions de suivi des allégations de violations graves des droits de l'homme dans la partie est de la République démocratique du Congo, précisément à Kisangani et à Bunia. Le Haut Commissariat a initié des actions de renforcement des capacités des institutions nationales tant gouvernementales que non gouvernementales par des sessions de formation sur l'administration de la justice et les droits de l'homme, le droit international humanitaire, et l'éthique et la déontologie à l'intention des structures publiques, des officiers de police judiciaire, des enseignants, des officiers militaires et des journalistes. Quant au PNUD, ses interventions ont porté sur la vulgarisation des actes de la Conférence nationale sur les droits de l'homme, la sensibilisation et l'information des populations sur les principes et normes des droits de l'homme ainsi que la formation des cadres techniques du Ministère des droits humains, des agents des services spécialisés (armée et police) et des animateurs des organisations de la société civile. L'UNICEF fait un plaidoyer pour le respect et la mise en oeuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant et autres lois internationales et nationales qui protègent les enfants

et les femmes. Afin de mettre fin au régime d'impunité, l'UNICEF appuie le Gouvernement dans la conduite d'actions de sensibilisation, de formation et de renforcement des capacités des communautés en matière de connaissance de leurs droits. L'UNICEF continue d'appuyer le Gouvernement dans l'introduction et la révision des textes de loi nationaux pour les mettre en conformité avec la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

35. En vue de promouvoir la bonne information des femmes sur leurs droits, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a appuyé le Ministère des affaires sociales dans la formulation du contenu et des modalités pratiques de la mise en oeuvre des cliniques juridiques pour la défense des droits de la femme congolaise. L'appui du FNUAP a également permis au réseau d'action femme de mener une campagne de sensibilisation pour lutter contre les violences faites à la femme. Dans le cadre du renforcement des capacités du Gouvernement en matière de respect des droits des femmes et des enfants, le FNUAP a appuyé la participation des cadres nationaux à la formation visant la prise en compte des droits de la femme dans les documents de stratégies de réduction de la pauvreté. Par ailleurs, le FNUAP a appuyé la mise en place d'un réseau des femmes ministres et parlementaires pour la prise en compte des questions d'équité et d'égalité ainsi que de renforcement des moyens d'action des femmes dans les politiques et programmes de développement de la République démocratique du Congo. Enfin, le FNUAP a appuyé une formation des enseignants des écoles primaires de Kinshasa en vue du renforcement de leurs capacités pour lutter contre les inégalités entre garçons et filles et les violences sexuelles à l'école.

Réforme de la fonction publique et renforcement des capacités

36. Avec l'appui de ses partenaires dont le PNUD et la Belgique, le Gouvernement dispose d'un programme de réforme de l'administration publique et a exprimé sa ferme volonté de s'engager résolument dans ce processus. Ce programme permettra à terme de mettre en place une administration de développement dotée des capacités humaines et matérielles nécessaires ainsi que des structures rationalisées. Dans cette perspective, le PNUD a appuyé le Gouvernement dans l'élaboration de la stratégie transitoire de renforcement des capacités. Cette stratégie transitoire s'annonce ainsi comme un cadre stratégique d'appui à la mise en oeuvre de la politique du Gouvernement et a pour but de relancer les fonctions administratives essentielles d'exécution des programmes et de mise en oeuvre de réformes du Gouvernement.

Réforme du système judiciaire

37. Dans ce domaine, le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme appuie le Comité permanent de réforme du droit congolais en vue de l'harmonisation de la législation nationale avec les instruments internationaux de protection des droits de l'homme ratifiés par la République démocratique du Congo. Il appuie également les organes impliqués dans l'administration de la justice et la bonne gouvernance à travers un séminaire sur la vulgarisation du nouveau code de justice militaire et du nouveau code pénal militaire, séminaire ciblant les magistrats, les avocats, etc. Une mission conjointe (Union européenne, PNUD, Haut Commissariat, Belgique) sur l'état des lieux du système judiciaire est en cours de préparation et devra permettre l'élaboration d'un cadre stratégique d'intervention ainsi que le plan d'action dont l'exécution contribuera à la mise en place d'un

environnement juridique institutionnel stable, respectueux de l'état de droit, protecteur des droits de l'homme et répondant aux attentes des populations.

Appui à la relance économique et à la reconstruction de la République démocratique du Congo

38. En facilitant la réouverture du fleuve Congo, la MONUC a largement favorisé la renaissance des activités économiques dans de larges zones et le rééquilibrage des circuits commerciaux entre l'est et l'ouest du pays. Depuis juillet 2002, le trafic fluvial régulier a été établi entre les zones gouvernementales et les zones tenues par le Mouvement de libération. Le premier trafic commercial privé autorisé par le RCD-Goma est arrivé à Kisangani en février 2003. L'entrée en vigueur de l'Accord global et de ses dispositions concernant la totale liberté de circulation ainsi que la déclaration faite à Kinshasa le 27 avril par le Secrétaire général du RCD-Goma sur la levée des restrictions restantes ont offert de nouvelles possibilités pour une réouverture complète du fleuve. Au début du mois de mai, la MONUC a facilité la visite à Kisangani et à Goma d'une délégation commerciale de haut niveau composée de 20 membres de la Fédération des entreprises du Congo venus de Kinshasa pour rencontrer leurs homologues locaux et les dirigeants du RCD-Goma.

39. Les agences du système des Nations Unies sont également engagées dans la réorientation de leurs programmes pour une meilleure prise en compte de la transition entre l'urgence et le développement qui est bien reflété dans les trois piliers du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté : i) la restauration et la consolidation de la paix; ii) la stabilité macroéconomique et la relance d'une croissance propauvres; et iii) l'appui à la dynamique des communautés. Ces orientations ont été reprises dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement 2003-2005. Le PNUD a poursuivi son programme d'appui à la reconstitution des communautés de base qui combine la réhabilitation des infrastructures, le renforcement des capacités communautaires, la promotion des activités génératrices de revenus, et la diffusion de meilleures pratiques de gouvernance locale. Ces activités touchent pour le moment les provinces du Bas-Congo, Bandundu, Kasaï occidental, Kasaï oriental, Katanga et la ville de Kinshasa. Par ailleurs, les activités régulières du programme République démocratique du Congo/UNICEF ont été complétées en 2002 par des activités d'assistance humanitaire financées dans le cadre de la procédure d'appel global au profit des familles affectées par les conflits armés et l'éruption du volcan Nyiragongo. À ce titre, un appui médical d'urgence a été fourni à 4 millions de personnes, 400 000 enfants ont été vaccinés contre la rougeole et 100 000 ont bénéficié d'un appui nutritionnel, 120 000 familles déplacées sur 350 000 ont reçu des kits de première nécessité et 100 000 enfants déplacés ont pu retourner à l'école. Près de 45 000 familles affectées par l'éruption du volcan Nyiragongo ont reçu des kits de première nécessité, 12 000 enfants ont pu réintégrer l'école et 320 000 enfants âgés de 9 mois à 15 ans ont été vaccinés contre la rougeole. En outre, un effort considérable a été fait pour une meilleure complémentarité des interventions, en particulier celles visant les déplacés et les réfugiés (PAM, HCR), le renforcement des capacités (PNUD) ou encore du Bureau de coordination des affaires humanitaires.

Lutte contre le VIH/sida

40. Face à l'ampleur de la pandémie du VIH/sida sur les couches les plus vulnérables, l'UNICEF et le Gouvernement ont engagé les premières actions de

prévention et de lutte contre le VIH/sida dans le cadre du programme de coopération 2000-2002. Les objectifs du programme pour 2002 visaient à : prévenir la transmission du VIH chez les jeunes et de la mère à l'enfant; faciliter l'accès aux soins et la prise en charge des enfants et de leur famille touchés par le VIH et le VIH/sida; et renforcer la prise en charge, la protection et l'accompagnement des enfants rendus orphelins ou affectés par le VIH et le VIH/sida. Les activités menées, en coordination avec le programme national de lutte contre le sida ont permis d'améliorer le dépistage du VIH parmi les jeunes et les femmes enceintes dans la province du Bas-Congo, le dépistage volontaire de près de 80 000 jeunes dans huit provinces, la diffusion des messages de prévention auprès d'une population large, la formation de 1 651 enseignants des écoles primaires et secondaires ainsi que 1 150 éducateurs et 1 900 pairs éducateurs en compétences psychosociales liées notamment au VIH/sida, d'entreprendre des actions de sensibilisation et de soutien psychologique en faveur de 900 enfants et jeunes présentant un risque élevé d'infection au VIH, en particulier les enfants de la rue, les enfants soldats démobilisés et les filles mères, de mettre en place 250 clubs anti-VIH/sida et d'améliorer l'accès de plus de 150 000 jeunes et adolescents aux informations les plus récentes sur le VIH/sida, d'améliorer le dépistage anonyme du VIH/sida par la mise en place de trois centres de dépistage gratuits dans le Sud-Kivu. Enfin, le pays vient de présenter sa première requête au Fonds global pour le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme pour un montant de 95 millions de dollars des États-Unis.

41. Le FNUAP appuie un important programme de sensibilisation, information, éducation et communication, *counselling* et distribution des préservatifs auprès des jeunes à travers des ONG locales. En 2002, environ 2 millions de jeunes ont été sensibilisés. Il convient en outre de mentionner la revitalisation de plus d'une centaine de structures sanitaires, régulièrement approvisionnées en médicaments essentiels pour la prise en charge des maladies sexuellement transmissibles et en réactifs pour le dépistage du VIH. De plus, le FNUAP a mené un plaidoyer auprès des décideurs nationaux en vue d'accroître la prise de conscience de risque d'une catastrophe démographique engendrée à terme par les niveaux records de mortalité maternelle et par l'expansion rapide du VIH/sida. À cet égard, le FNUAP a aidé au développement d'un programme de prévention du VIH/sida au sein de l'armée et la police congolaises.

C. Assistance humanitaire du système des Nations Unies en République démocratique du Congo

Accès aux populations vulnérables

42. Depuis 1999, le nombre de déplacés internes est passé de 800 000 à 2,7 millions en 2002, même si l'on assiste à un retour de certaines familles dans certains territoires comme le Masisi, ou le Nord-Katanga, l'Équateur et le Kasai oriental. En vue de promouvoir une approche concertée dans la gestion des IDP, tel que recommandé par la mission interagences de janvier 2003, le FNUAP a apporté une assistance au Commissariat général à la réinsertion pour la formulation d'un projet pilote de protection, réinsertion et reclassement social des déplacements internes.

V. Perspectives de reconstruction

A. Transition politique et réunification du territoire

43. La mise en place récente du Gouvernement de transition ainsi que les accords sur la constitution d'une armée nationale intégrée faciliteront l'extension de l'assistance humanitaire aux régions auparavant inaccessibles et la création d'un climat propice à la reconstruction du pays. Il importe que les activités de désarmement, démobilisation, réinsertion, et réinstallation ou rapatriement des forces étrangères et des forces congolaises se poursuivent de manière adéquate. À cet effet, il est crucial d'assurer la mise en place de la « force neutre », une cessation des hostilités et la création d'un climat de sécurité et de confiance dans les Kivus, et la préparation et la mise en place d'un programme national global de désarmement, démobilisation et réinsertion dans les trois à six mois à venir. Une assistance internationale soutenue est nécessaire pour appuyer la transition et aider le Gouvernement à relever simultanément les défis immédiats et à moyen et long terme. Il devra également jeter les bases d'un gouvernement démocratiquement élu, qui sera constitué à la fin de la transition, en préparant les élections, et en rédigeant une nouvelle constitution. En même temps, le Gouvernement de transition devra régler les questions d'ordre sécuritaire et militaire et répondre aux attentes de la population en améliorant la situation économique.

44. Un tel programme suppose que le pays puisse, dans un très bref délai, engager des réformes radicales et profondes dans les secteurs de l'administration publique, de la justice et des droits de l'homme, et de l'armée et de la police. Ces différentes opérations ne peuvent s'inscrire que dans une perspective de long terme qui dépasse l'horizon temporel de la période de transition, d'où la nécessité de mécanismes transitoires suffisamment appuyés par la communauté internationale et des partenaires de la République démocratique du Congo. Dans le très court terme, l'Union européenne s'est engagée à financer pour un montant de 9,5 millions d'euros la réhabilitation des bâtiments publics devant abriter les institutions de la transition. Le PNUD a été sollicité pour coordonner l'assistance des partenaires aux institutions d'appui à la démocratie.

B. Redressement économique

45. L'analyse de la situation économique de la République démocratique du Congo a révélé des signes encourageants. En effet, à l'aide des mesures courageuses et malgré quelques dérapages occasionnels, le Gouvernement a gagné le pari de la maîtrise de l'inflation et de la masse monétaire. Toutefois, les perspectives économiques pour les deux à trois années à venir laissent persister des signes peu encourageants. En effet, le budget de l'État congolais (environ 900 millions de dollars des États-Unis en 2002, dont près de la moitié financée sur ressources extérieures) va rester extrêmement faible par rapport aux tâches que le Gouvernement de transition devra exécuter. Le poids du service de la dette extérieure (15 % du budget en 2003) représente une contrainte majeure à l'élargissement des mécanismes de relance de la production nationale, et donc de l'emploi. La persistance des flux nets de capitaux négatifs pendant cette période de transition postconflit est un phénomène qui pourrait affecter la consolidation de la paix en République démocratique du Congo. L'admission du pays à l'Initiative

PPTE est un des éléments pouvant inverser cette tendance; mais l'apport de ressources extérieures additionnelles reste indispensable. En plus, le poids du service de la dette extérieure ne permet pas au Gouvernement de traiter de manière conséquente l'épineux problème de la dette publique intérieure dont le remboursement dans le budget 2003 ne dépasse pas 1 % du budget, privant ainsi les entreprises nationales de moyens de relance de la production.

C. Cadre stratégique d'intervention

46. La République démocratique du Congo est à un tournant décisif de son histoire. L'intervention des autorités congolaises et des partenaires au développement en vue de la consolidation de la paix, de la sécurité et de la lutte contre la pauvreté exige un cadre stratégique approprié. L'assistance spéciale à apporter à la République démocratique du Congo devrait être orientée vers les trois piliers ci-après : i) un programme d'appui spécial à la transition pour une période de trois ans (appui aux institutions de la transition, assistance technique et financière d'urgence pour le renforcement des capacités de l'administration publique et pour appuyer le processus de sa réunification, appui à la formation d'une armée intégrée et d'une force de police intégrée, appui aux institutions d'enracinement de la démocratie, appui à l'organisation des élections); ii) un programme de réhabilitation d'urgence des infrastructures publiques élargi aux provinces de l'est et du nord du pays; et iii) un programme humanitaire, social et culturel d'urgence qui permette la transition des activités de secours à celles du développement. Les deux derniers piliers font déjà l'unanimité des parties congolaises qui ont adopté le Programme multipays de démobilisation et réinsertion et le Programme humanitaire, social et culturel d'urgence au Dialogue intercongolais à Sun City.

VI. Recommandations

47. **Le Secrétaire Général :**

a) Encourage toutes les parties au conflit en République démocratique du Congo à poursuivre les efforts en cours en vue d'accélérer la mise en place effective de toutes les institutions de la transition prévues dans l'Accord global et inclusif;

b) Invite les bailleurs de fonds, en particulier ceux ayant de l'influence sur le Gouvernement du Rwanda, à souligner leur ferme soutien pour les efforts de la MONUC en faveur du désarmement, de la démobilisation et du rapatriement des groupes armés étrangers actuellement en République démocratique du Congo, et à encourager le Gouvernement du Rwanda et ses alliés à coopérer avec la MONUC dans l'établissement et le maintien d'un climat de sécurité et de confiance afin de permettre aux opérations de désarmement, démobilisation, réinsertion, et réinstallation ou rapatriement de la MONUC de se poursuivre sans heurt;

c) Invite les institutions financières multilatérales et les principaux créanciers de la République démocratique du Congo à accélérer l'admission du pays à l'Initiative des pays pauvres très endettés de manière à alléger le poids du service de la dette;

d) Invite les partenaires au développement à appuyer la mise en oeuvre des mécanismes financiers visant à apurer la dette publique intérieure;

e) Invite les partenaires au développement à couvrir le gap de financement du Programme multisectoriel d'urgence de réhabilitation et de reconstruction et à appuyer la réforme de la fonction publique ainsi que les efforts visant à la réunification du pays.
